

# 7 documents sur la Conférence franco-russe sur les dettes 1926-1927

Christian Rakovsky

*Le 28 octobre 1924, après la reconnaissance de l'URSS par la France, Léonid Krassine était nommé représentant plénipotentiaire de l'URSS en France où il commença à préparer les négociations officielles sur les questions des dettes tsaristes et des crédits à la Russie soviétique. Mais les négociations officielles ne s'ouvrirent que le 25 février 1926, alors que Krassine et Rakovsky avaient « échangé » leurs postes d'ambassadeurs à Londres et à Paris. C'est donc Rakovsky qui mena ces pourparlers pendant plus d'un an et qui n'aboutirent finalement pas à cause de la campagne de la presse réactionnaire française qui entraîna finalement son départ de Paris le 16 octobre 1927. Notes MIA.*

## Déclarations à l'Agence Havas à la veille des négociations franco-russes

*Source : La Sentinelle, mardi 2 février 1926, p. 4.*

*M. Rakowsky, qui part aujourd'hui pour Paris, a fait au correspondant de l'agence Havas les déclarations suivantes :*

« La délégation russe partira à la fin de la semaine. Sa composition témoigne du caractère sérieux et de l'importance attribués par notre gouvernement aux négociations qui commenceront dès l'arrivée de la délégation à Paris. Dans la délégation sont représentés, outre les Affaires étrangères et le Conseil du travail et de défense, les commissariats des Finances, du Commerce, la Banque de l'Etat, le Conseil supérieur de l'industrie.

En plus de la délégation, le gouvernement prévoit une commission spéciale pour les pourparlers avec les industriels français. Sans l'U.R.S.S., l'Europe, et en particulier la France, ne pourront pas se libérer de la dictature exercée par les pays d'outre-mer, et en particulier par les États-Unis. »

*En ce qui touche aux questions d'ordre plus général, l'ambassadeur ajouta :*

« Je ne vois pas de raison pour gêner le rapprochement polono-soviétique déjà amorcé. En ce qui concerne le statut territorial de l'Europe orientale, notre conduite est dictée par les traités que nous avons signés et, faute de traités, par le principe de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Relativement au traité turco-soviétique, il est inutile de chercher midi à 14 heures. Nous sommes prêts à conclure un pareil traité avec tous les pays, car nous sommes désireux de nous sentir rassurés contre des intentions agressives possibles. De plus, la conclusion d'un traité turco-russe est un démenti convaincant au bruit d'un accord italo-soviétique contre la Turquie, ou d'une entente turco-soviétique contre l'Italie, la France, ou d'autres États.

En ce qui concerne la conférence du désarmement, je me la représente seulement sur la base de l'égalité complète avec les autres pays. Le fait que les États-Unis y participeront également peut sûrement aider à l'établissement de relations permanentes entre l'U.R.S.S. et l'Amérique. »

\*\*\*

## Sur l'ouverture de la Conférence franco-soviétique sur les dettes tsaristes

*Source : L'Humanité, jeudi 25 février 1926, p. 1 et 3.*

*C'est ce matin, à 11 heures, au Quai d'Orsay, que s'ouvriront les négociations franco-soviétiques sur les dettes tsaristes. À la veille de ces importants pourparlers – les seconds de cette nature que la Russie prolétarienne engage depuis deux ans avec une grande puissance capitaliste – nous sommes allés demander au camarade Rakowsky de nous dire, pour les travailleurs de France, la pensée des ouvriers et des paysans russes, la pensée de l'État soviétique qu'il représente à Paris. [...]*

*C'est dans son bureau de travail encombré de dossiers épais et de documents volumineux, les outils de plusieurs nuits d'un labeur acharné, que nous a reçus, hier, le camarade Christian Rakowsky, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris.*

*Notre camarade n'attendra pas que nous lui posions nos questions. Il connaît trop bien les travailleurs de France pour ignorer l'intérêt qu'ils portent à la négociation qui va s'ouvrir et pour ne pas soupçonner leur désir de savoir de la bouche même de leur délégué l'opinion de leurs frères de Russie.*

— Nous en sommes arrivés, nous dit Rakowsky, à une époque où il importe de créer entre les deux gouvernements, celui de Moscou et celui de Paris, une atmosphère de confiance. La période qui a suivi le rétablissement des rapports diplomatiques entre les deux pays fut une période d'attente. Aucune question sérieuse ne fut résolue ni dans l'ordre politique ni dans l'ordre économique. Tout a été renvoyé de jour en jour jusque l'époque des négociations.

*La presse française, demandons-nous, a beaucoup commenté les récents articles parus dans les journaux soviétiques sur le problème des dettes. Peut-on considérer qu'ils constituent la base des futures propositions du gouvernement de l'U.R.S.S.?*

— En vérité, les articles parus dans notre presse, ceux des « *Izvestia* » et de la « *Pravda* », de même que l'article de Trotsky<sup>1</sup>, développent sous différentes formes et avec une argumentation variée, cette thèse fondamentale : la situation de l'Union soviétique, pour de longues années, ne lui permettra pas de conclure des engagements qui ne soient pas couverts par de nouveaux revenus.

Or, ceci doit être le résultat d'un relèvement de notre industrie et de notre agriculture. Ce relèvement n'est possible – dans la mesure nécessaire – que par l'obtention de crédits à long terme.

*Sans doute, mais que penser de la campagne que mène non seulement en France, mais dans la plupart des pays capitalistes, une certaine presse et qui tient à marquer la prétendue solidarité de l'État soviétique avec les gouvernements qui l'ont précédé ?*

*Nous allions poursuivre, donner les exemples, mais d'un geste Rakowsky nous arrête :*

— Je veux éviter à tout prix les discussions doctrinales qui ont eu leur raison d'être à Gênes, à La Haye<sup>2</sup>, mais qui depuis ont perdu leur valeur et qui ne seraient pas de mise à la prochaine conférence.

Mais ce dont il faut que vous vous souveniez, ce que nous ne cesserons pour notre part de répéter, c'est qu'en 1906 tous les partis russes, non seulement les partis révolutionnaires, mais des partis bourgeois comme le parti des cadets, le parti le M. Milioukof dans son manifeste de Wibourg, avaient prévenu les puissances européennes que tout emprunt qui serait fait au tsarisme russe seraient considérés comme un acte d'hostilité vis-à-vis du peuple russe et ne serait pas reconnu par lui.

Quant à notre gouvernement, il n'a cessé de chercher un système qui permettrait à la fois de sauvegarder les conquêtes de la Révolution tout en dédommageant les petits porteurs français. La conciliation de ces deux thèses se trouve précisément dans notre formule « Liquidation des réclamations des porteurs français combinée avec l'obtention par l'U.R.S.S. de crédits industriels »

*Tel est le principe qui inspirera la délégation des Soviets à Paris. Il a suffi qu'il soit formulé avec tant de netteté pour éveiller chez nous une curiosité bien compréhensible sur l'état actuel de l'économie soviétique.*

— Nous espérons, nous répond notre camarade, maintenir, dans l'avenir, le rythme du progrès de notre industrie et de notre agriculture. Nous voulions même faire davantage cette année : accélérer ce rythme. Aussi avons-nous prévu pour l'industrie une subvention de 936 millions de roubles, dont 669 pour le relèvement de l'outillage des usines existantes. 97 millions de roubles pour la construction d'habitations pour les ouvriers et 110 millions de roubles pour la construction de nouvelles usines. Plus tard nous avons révisé ces chiffres. Nous les avons ajustés aux résultats de notre récolte, nous les avons réduits à un total de 746 millions de roubles.

*Nous allions prendre congé du camarade Rakowsky, non sans poser encore une question, la dernière. Les derniers débats du P.C.R. peuvent-ils exercer une répercussion quelconque sur la politique de l'U.R.S.S. à l'égard des puissances capitalistes ?*

— Notre discussion n'a affecté en rien la politique de l'U.R.S.S., réplique le représentant de l'État soviétique.

---

1 Il s'agit de l'article intitulé « *Les futures négociations avec la France et ce que l'on peut en attendre* » et publié dans la « *Pravda* » du 17 janvier 1926.

2 La « *Conférence économique et financière internationale* » de Gênes s'est tenue du 10 avril au 19 mai 1922. Sa convocation avait été officiellement adoptée par le Conseil Suprême Allié réuni à Cannes le 6 janvier 1922. La conférence était destinée à résoudre les questions de la reconstruction économique et du système commercial et financier international mis à mal par la Première guerre mondiale. Les puissances impérialistes voulurent en vain imposer à la Russie soviétique le paiement de toutes les dettes tsaristes et le retour des entreprises nationalisées à leurs propriétaires étrangers. L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence de Gênes fut finalement renvoyé à une « conférence des experts », réunie à La Haye en juin-juillet 1922, mais qui n'aboutit également à aucun résultat.

*Et, martelant ses mots :*

— Ces principes, ils sont à la base même de la Constitution de notre Union.

*Ce seront les dernières paroles, et combien réconfortantes, de l'ambassadeur des Soviets, du délégué des travailleurs de Russie à la conférence du Quai d'Orsay.*

\*\*\*

## Déclarations sur la Conférence franco-russe sur les dettes

*Source : Le Temps, 26 avril 1926, p. 2.*

**D**ans la commission la plus importante, la commission des finances, nous en sommes arrivés aux chiffres. Cela signifie que nous sommes sortis déjà des généralités pour arriver aux faits concrets. Les deux parties ont fait des propositions concrètes ; maintenant nous cherchons à les ajuster. Un progrès a été fait, mais il faudra encore du temps pour que nous arrivions au sommet de la passe.

Ensuite, le restant sera plus facile, quoique nous ayons encore la question des crédits. Ce que je constate, c'est que des deux côtés il y a une volonté ferme d'aboutir, et il faut que cela soit ainsi, car si dans les négociations actuelles les deux parties ne font pas preuve d'un tact suffisant et d'un esprit de conciliation, la question des dettes peut être renvoyée encore à des temps indéterminés.

Je sais que dans certains journaux étrangers, des porteurs de dettes d'autres pays ont fait des déclarations qui incitent les porteurs français à l'intransigeance en leur faisant entrevoir que si les pourparlers n'aboutissent pas actuellement avec nous, il se formera ensuite un front unique des porteurs de tous les pays contre notre gouvernement.

Si nous ne réussissons pas à nous entendre quand nous avons à discuter avec un pays, il serait encore moins possible de nous entendre si on cherchait à coaliser contre nous des intérêts différents, et la question des dettes forcément se transformerait en un moyen de lutte politique contre notre gouvernement.

D'autre part, Il serait aussi infructueux de spéculer sur la prétendue crise économique de l'Union des Soviets, qui forcerait cette dernière à faire toutes les concessions possibles. Ce serait là répéter l'erreur de Gênes quand on nous considérait dans une impasse qui nous obligeait à accepter n'importe quelles propositions.

*M. Rakowsky a abordé ensuite un certain nombre de problèmes, en particulier : les difficultés économiques en Russie, la question des pétroles et celle de l'accord germano-soviétique.*

Ayant surévalué notre récolte, a dit M. Rakowsky, nous avons fait des commandes à l'étranger plus considérables que d'habitude et, ensuite, au moment du paiement, nous avons éprouvé des difficultés pour trouver des devises et nous avons dû recourir aux réserves d'or de l'État.

Contrairement aux années précédentes où nous avons une balance active – ce qui d'ailleurs nous a permis de constituer des réserves – nous avons eu, l'année dernière, une balance déficitaire dans notre commerce, nous avons acheté pour 650 millions de roubles de marchandises, tandis que nous n'en avons vendu que pour 500 millions.

C'est une des origines des difficultés que nous avons éprouvées au moment des paiements aux mois de janvier et février. Une autre, plus importante encore, c'est qu'en surévaluant la récolte, nous avons donné une extension à notre industrie, et qu'ensuite nous fûmes forcés de lui couper une part des crédits prévus et de changer les plans pour les rendre conformes à la réalité.

Tout ceci s'est répercuté sur le pouvoir d'achat du tchervonetz<sup>3</sup>. Mais pour cela aussi nous avons pris des mesures, dont la principale fut une nouvelle diminution des dépenses dans le budget de 1926. Cette diminution est de 100 millions de roubles. Ceci nous permettra de créer une réserve d'Etat du même chiffre, notre budget ayant été en équilibre déjà avant cette diminution des dépenses.

Au mois de mars, notre exportation a déjà dépassé notre importation. D'ailleurs, à peine quatre mois nous séparent de la nouvelle récolte qui nous procurera des devises.

On a dit dans toute la presse anglaise et américaine que les pétroles russes ont été l'objet de négociations, même de transactions, à la conférence. Je donne le démenti le plus catégorique à ces bruits. Jusqu'à présent, il n'a jamais été fait allusion, dans aucune des commissions de la conférence, ni en dehors dans les conversations entre délégués, à la question des pétroles russes.

Mais, d'une manière générale, je ne comprends pas pourquoi, si nous pouvons causer de nos pétroles avec des Anglais et des Américains, nous n'en causerions pas avec des Français ? En disant que ceci n'a pas eu lieu, je constate simplement un fait.

\*\*\*

## Sur les négociations franco-soviétiques

*Source : Bulletin quotidien de presse étrangère n° 3296, 9 juillet 1926, p.1, et Le Temps, 12 juillet 1926, p.1.*

*Proletarskaïa Pravda [de Kiev], 30.6.1926*

**V**eut-on savoir ce qui fait traîner les négociations franco-soviétiques ? En voici les causes fondamentales :

Bien que les négociations franco-soviétiques qui se sont ouvertes n'aient touché qu'à des questions financières et économiques, leur importance politique n'échappe à personne et à nous en particulier. De plus, en dehors du fait qu'elles faciliteront un rapprochement politique entre l'Union soviétique et la France, de leur succès dépendront les futures négociations sur ce même sujet avec l'Angleterre.

On pourrait s'étonner de voir qu'après trois mois de travaux nous n'ayons pas encore atteint le but. Ceci s'explique par des difficultés sans nombre avec lesquelles sont aux prises les deux délégations.

---

<sup>3</sup> Nouvelle devise provisoire introduite dans le cadre de la Nep en 1922 en parité fixe avec l'or et utilisée surtout pour le commerce extérieur. Le tchervonetz fut aboli en 1947.

Chacune des délégations est obligée de compter, non seulement avec ses propres désirs, mais aussi avec les instructions de son gouvernement, du parlement et avec l'opinion publique du pays.

La délégation française doit tenir compte non seulement des porteurs des anciens titres russes, mais aussi de tous les citoyens français ayant des valeurs étrangères.

La délégation soviétique doit, en premier lieu, avoir en vue les débiteurs de l'Union qui auraient à supporter les dépenses pour la liquidation des anciennes dettes. De plus, la délégation soviétique ne doit pas oublier qu'il existe encore d'autres pays et d'autres détenteurs de valeurs russes qui suivent avec impatience la marche des négociations franco-soviétiques pour présenter à leur tour leur note.

La délégation doit également prendre en considération la situation économique et politique de l'Union soviétique.

Sans vouloir atténuer la grande responsabilité dont est chargée la délégation française, il faut cependant reconnaître que la responsabilité de la délégation soviétique est encore plus grande.

Ce ne sont pas des divergences théoriques qui nous séparent, car, dès le début des négociations, nous avons donné à nos travaux un caractère essentiellement actif, seuls les événements nous séparent. Depuis le commencement de la guerre mondiale il s'en est accumulé suffisamment pour changer complètement le point de vue sur le problème des dettes de guerre et d'avant-guerre.

Nous ne sommes pas les seuls novateurs dans ce domaine ; d'autres gouvernements ont donné l'exemple de pareilles innovations. Est-ce que les pays de l'Entente n'ont pas fait remise des dettes de guerre de l'ancien gouvernement austro-hongrois aux pays qui se sont constitués sur ce territoire ?

Pourquoi cela ? Parce qu'en dehors des droits de toute sorte il y a un motif politique et qu'avec le côté politique il y a pour ainsi dire un droit moral qui ne saurait obliger les Tchèques, les Polonais les Roumains, les Croates, etc., à payer les dettes contractées pour permettre aux Habsbourg de tenir tous ces peuples dans l'esclavage.

C'est bien ainsi que le conçoit notre peuple. Il est indispensable pour nous de lier la question de la liquidation des dettes à celle de l'obtention de nouveaux crédits, ne serait que pour compenser un tant soit peu les sacrifices que les peuples de l'Union seront obligés de faire pour en finir avec la question des dettes. La difficulté est toute dans le chiffre à fixer. Pour arriver à ce résultat il faut connaître ce que nous appelons « les limites psychologiques », c'est-à-dire ce minimum qui pourrait satisfaire le créancier et le maximum qui pourrait être accepté par l'autre partie. Le critérium objectif qui pourrait fixer ces limites est assez complexe, surtout si l'on considère que les finances tsaristes ont subi une crise et que les porteurs français de valeurs russes n'auraient pas tout recouvré, même s'il n'y avait pas eu révolution, qu'aucun pays belligérant n'a eu de telles pertes que le nôtre, sans parler des pertes très sensibles en territoires et en populations.

Il convient encore d'ajouter que le succès des négociations franco-soviétiques dépend aussi des industriels français à qui nos commandes (au cas où nous obtiendrions des crédits) assureraient en retour un débouché permanent sur le marché soviétique.

Ce n'est que grâce à tous ces facteurs, économiques, bancaires et politiques que nous pourrions surmonter toutes les difficultés et ce n'est qu'après avoir évité tous les dangers que nous atteindrons le but.

\*\*\*

# Où en sont les travaux de la conférence franco-soviétique ?

Source : *L'Humanité*, dimanche 10 avril 1927, p. 1-2.

***L'accord sur la question des dettes déclare Rakowski à l'« Humanité » est à peu près réalisé. Mais il reste le problème des crédits.***

*La presse allemande donnait, avant-hier, comme certain qu'un accord définitif était intervenu à la conférence franco-soviétique et cette information recevait hier un démenti officiel français. Il nous il a paru utile de faire préciser par le camarade Christian Rakowski, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris, à quel point précis étaient arrivés les négociateurs.*

*Une telle précision aura d'autant plus d'utilité qu'un journal de droite publiera, il y a peu, une interview fantaisiste faite pour jeter, malgré, le ridicule évident des chiffres cités, le trouble dans l'opinion publique. Voici les déclarations que nous a faites hier Rakowski :*

## **La question des dettes et celle des crédits**

— Je crois que le règlement de la question des dettes ne peut plus présenter de difficultés ; nous sommes arrivés à peu près à la résoudre ; je dis à peu près, car il y a encore certains points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. Mais en ce qui concerne le paiement du chiffre moyen annuel et le terme du paiement, les deux délégations se sont à peu près entendues.

« Mais la difficulté commence quand nous, côté soviétique, nous voulons, aborder le problème des crédits. Il nous sera impossible de nous présenter devant nos ouvriers et nos paysans avec l'obligation de liquider des dettes contractées par le tsar si, à leurs yeux, il n'y a pas une contre-partie justifiant les sacrifices que notre pays s'imposerait. C'est ici que les difficultés commencent. Les porteurs de titres qui rentreront à peu près dans leur argent, au taux actuel du franc français, n'auront qu'à applaudir à notre accord ; les industriels, pour qui les commandes que nous voulons faire à l'industrie française viennent à temps, n'ont qu'à se réjouir du supplément que le marché russe leur apporte avec des promesses plus grandes encore pour l'avenir. Mais ces deux facteurs ne sont pas suffisants pour obtenir des crédits, car les industriels eux-mêmes ont recours à ces crédits en s'adressant aux banques et au public. »

## **L'intervention de l'État est nécessaire**

« Il est donc nécessaire qu'un autre facteur intervienne et naturellement cet autre facteur ne peut être que le gouvernement français. C'est lui seul qui, aidé par les banques ayant elles-mêmes contribué autrefois au placement des emprunts russes et intéressées aujourd'hui à ce que le service du paiement des intérêts de ces emprunts soit renouvelé, peut faciliter la solution du problème. »

## **Impossibilité de traiter séparément dettes et crédits !**

« Mais ce qui n'est qu'un problème financier et économique dont la solution serait facile, les deux parties étant également intéressées, se complique du fait qu'il s'agit, en l'occurrence, de l'Union des Républiques socialistes. Il est une chose courante que la réglementation des obligations financières, la conclusion des accords financiers internationaux, soient accompagnées d'un octroi de crédits. Mais ce qui est naturel pour les autres devient un objet inabordable quand il s'agit de nous.

On nous a dit : « Payez d'abord, ensuite nous verrons. » Or, nous sommes convaincus que si nous commençons à payer nous n'aurons pas de crédits. On nous posera de, nouvelles conditions pour les obtenir et ainsi de suite tant que nous n'aurons pas renoncé à notre organisation socialiste.

C'est pourquoi il n'y a pas un seul homme, dans notre pays, qui accepterait une solution du problème des dettes sans qu'elle soit liée à l'octroi des crédits. Même après cela, on nous fait des objections. On nous dit chez nous « Nous contractons en France des obligations pour 62 ans (c'est le terme des nouvelles obligations), tandis qu'elle s'obligerait à nous donner des crédits pour dix ans. Donc c'est nous qui payons les frais de l'accord ».

En ce qui concerne les autres négociations, la convention consulaire est presque faite ; le traité de commerce était très avancé, mais tous ces travaux sont handicapés par la commission des finances à laquelle est confié le problème de la dette et la question des crédits. »

### **Les événements de Pékin**

*Voilà qui est parfaitement clair, et nous nous fondions de ce premier pas réalisé dans la voie d'un accord entre la France et l'U.R.S.S. Mais les événements de Chine, et particulièrement ceux de Pékin<sup>4</sup>, que certaines puissances paraissent avoir suscités pour troubler la politique pacifique de l'U.R.S.S., ne risquent-ils d'influer sur les bons résultats obtenus dans l'ordre d'un rapprochement de Moscou avec les grandes puissances occidentales, particulièrement avec la France ?*

— Le sens des derniers incidents de Pékin, répond Rakowski, est trop clair pour que j'y insiste. D'ailleurs, j'ai fait une déclaration à l'agence « Radio » qui me dispense d'y revenir. Ici je ne puis qu'insister encore une fois : on cherche par tous les moyens à créer des conflits pour justifier ensuite une intervention dont on ne peut prévoir les conséquences.

— *Quels sont vos rapports avec l'Allemagne ?*

— L'Allemagne elle-même ne fera rien, à mon avis, pour sacrifier cette situation avantageuse qu'elle possède actuellement en étant l'amie de l'U.R.S.S. et l'amie du groupement de Locarno. Je considère que l'Allemagne est assez forte pour résister à des pressions qui veulent lui imposer de prendre parti contre l'Union des Soviets.

### **La situation économique des Soviets en 1927**

— *Quelles sont les conjonctures de l'économie soviétique ? À quels objets pensez-vous destiner les crédits dont vous avez besoin ? Les perspectives du capital étranger sont-elles assez bonnes pour lui permettre de dominer les préventions contre l'Union soviétique et vaincre le blocus ?*

— Certes, dit Rakowski, avec l'année 1926-27, nous avons commencé la période de la reconstruction, les cinq années précédentes ayant constitué la période de « rétablissement » de notre l'industrie et de l'agriculture jusqu'à leur niveau d'avant-guerre. Maintenant ; nous entrons dans la période de construction de nouvelles usines et fabriques, de nouveaux chemins de fer, d'un changement plus rapide des procédés de travail agricole.

### **Le problème agraire**

« Un des grands problèmes devant lesquels nous sommes placés maintenant, c'est le problème de la surpopulation. Il s'agit non pas d'une surpopulation absolue, car il n'y a pas un pays où il y a plus de terres libres que chez nous, mais cette surpopulation provient du fait que pour la colonisation des

---

4 En avril 1927, encouragé par les puissances impérialistes, la police du Kuomintang procéda à une perquisition musclée au consulat soviétique de Pékin.



grands espaces du sud-est de la Russie et de la Sibérie, il faut des sommes considérables qui nous manquent. La somme prévue dans le budget de l'Union de cette année est la même que celle affectée avant-guerre dans ce but. Mais cela représente seulement la colonisation de 30.000 familles.

La question n'aura de solution définitive que lorsque nous pourrons consacrer à cette œuvre des centaines de millions, qui nous permettront de répartir cette surpopulation agraire groupée autour des grands centres et qui, en se dirigeant vers la ville où elle ne peut pas être absorbée par l'industrie – l'industrie ne peut absorber annuellement qu'un nouveau contingent de 250.000 ouvriers environ – entre forcément dans l'armée des chômeurs.

### **L'essor industriel**

« L'industrie reçoit cette année 11 milliards de francs (1.100 millions de roubles) de nouveaux crédits, dont la grande partie provient des bénéfices de l'industrie elle-même, en vue de la création de nouvelles usines, pour le changement de l'outillage des industries existantes et pour la construction des habitations ouvrières.

Une partie de ces crédits, à savoir 150 millions de roubles, est destinée à l'industrie électrique.

### **La rupture du blocus**

Quoique lentement, mais avec une progression constante, nous obtenons à l'étranger des crédits. Vous connaissez les crédits que nous avons trouvés en Allemagne (300 millions de marks) ; la loi votée par le Parlement autrichien accordant un crédit de 60 millions de marks aux industriels autrichiens qui concluraient des accords avec nous, etc. En dehors des crédits avec participation gouvernementale il y a les crédits privés que nous avons pu obtenir à des conditions assez avantageuses en Angleterre même. »

\*\*\*

## **Lettre à M. de Monzie<sup>5</sup>**

*Source : L'Europe Nouvelle, 10e année, n° 504, 8 octobre 1927.*

Le 30 juin 1927  
Monsieur le président,

**L**a première et la dernière séance plénière de la conférence franco-soviétique, pour la présente session, a eu lieu le 19 mars. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis trois mois, nos négociations officielles sont restées en suspens.

Comme d'autre part les vacances approchent, la délégation soviétique craint, avec juste raison, que cette année encore nos travaux ne soient interrompus sans que nous soyons parvenus à un résultat positif.

---

5 Monzie, Anatole de (1876-1947), homme politique français. Maire de Cahors (1919-1942), sénateur, député et plusieurs fois ministre. Président de la commission parlementaire des Affaires russes (1924-1927), partisan de la reconnaissance de l'URSS. En 1940 vote les pleins pouvoirs à Pétain.

Déjà l'année dernière, des événements et les vacances parlementaires en France, ont provoqué le renvoi des négociations à la veille même où une entente, sur les principales questions qui nous préoccupaient, était imminente.

À maintes reprises, l'opinion publique française a reproché à la délégation soviétique de ne pas apporter toute la diligence nécessaire pour l'accélération des négociations. Quoique la délégation soviétique ne puisse prendre sur elle la responsabilité de la lenteur ou de l'arrêt complet des travaux de la conférence, ayant déjà donné les preuves de sa bonne volonté, elle n'en est pas moins sensible à un tel reproche.

Sans vouloir chercher les raisons pour lesquelles les séances plénières n'ont plus été renouvelées depuis le mois de mars, la délégation soviétique est d'autant plus justifiée à en exprimer son étonnement, que les points de vue entre les deux délégations, sur le problème des dettes qui a été principalement discuté jusqu'à présent, s'étaient beaucoup rapprochés.

En effet les deux délégations s'étaient mises d'accord aussi bien sur le quantum annuel que sur le nombre des annuités. Il restait certaines divergences sur les modalités de paiement pendant les premières années pour lesquelles la délégation soviétique avait demandé certaines facilités, et sur la clause de la nation la plus favorisée, introduite par la délégation française.

Or, des conversations privées, répétées entre les deux présidents et les différents membres des délégations, il est apparu que sur ces points encore – par esprit de conciliation de la part de la délégation soviétique – un rapprochement s'est fait et que les divergences entre la délégation soviétique et la délégation française, sur la question des dettes, sont devenues insignifiantes à tel point que si les négociations avaient été reprises officiellement, les deux parties seraient arrivées facilement à un accord complet.

L'autre point, qui a fait l'objet d'un examen d'ensemble, sans que les deux délégations soient entrées dans le détail, à savoir la question des crédits, ne peut non plus, d'après l'avis de la délégation soviétique, servir d'explication suffisante à l'arrêt des travaux de la conférence. En effet, dès le début, la délégation française a accepté que, sans partager l'opinion de la délégation soviétique, ces deux questions ne soit pas moins parallèles et la délégation française reconnaît non seulement toute l'importance que cette question présente dans la solution réelle du problème de la dette, mais encore son importance générale, indépendante de ce problème.

Au cours des négociations, l'obtention des crédits avec les garanties réelles qu'ils comportent de la part du gouvernement des Soviets, est apparue, pour l'unanimité de la conférence, comme un moyen puissant d'établir des relations économiques entre des deux pays sur une base solide et de créer un échange permanent de valeurs entre la France et l'U.R.S.S.

Ainsi donc rien n'est survenu jusqu'à présent dans les travaux mêmes de la conférence qui puisse expliquer et justifier l'arrêt des négociations.

D'autre part, les deux délégations ont toujours considéré que la solution des problèmes posés devant la conférence franco-soviétique touche à un tel ensemble d'intérêts vitaux économiques et politiques des deux pays que le succès des négociations est ardemment désiré des deux gouvernements.

Les sentiments de la délégation soviétique n'ont pas changé, et comme elle n'a aucun motif de croire que sous ce rapport les sentiments de la délégation française ont subi quelque modification, elle espère que cette dernière entrera dans les vues de la délégation soviétique pour une reprise immédiate des négociations en vue d'aboutir au résultat positif souhaité, non seulement par les deux délégations, mais par l'opinion publique des deux pays

Christian Rakovsky

\*\*\*

# Lettre adressée à M. De Monzie concernant la question des dettes et des crédits

*Source : Les Documents politiques, diplomatiques et financiers, 8e année, n°10, octobre 1927.  
L'Europe Nouvelle, 10e année, n° 504, 8 octobre 1927.*

Le 21 septembre 1927.

Monsieur le Président,

**S**e référant à votre lettre du 26 juillet dernier, la délégation soviétique constate, avec satisfaction, que, de l'avis des deux délégations, un pas considérable a été fait vers un accord. Le grave problème de la dette est résolu dans ses lignes principales.

A la séance plénière du 19 mars 1927, il est apparu que, entre les deux délégations, il y a accord parfait sur la somme forfaitaire de soixante millions de francs or, comme annuité moyenne pour la quote-part de l'Union soviétique dans le règlement des emprunts d'avant-guerre émis ou garantis par les anciens gouvernements russes, de même que sur le nombre des annuités. Cependant, il y a eu désaccord sur la demande de la délégation soviétique en ce qui concerne la progression de la clause de report que la délégation française ne voulait pas accepter et sur la demande de la délégation française concernant la clause de la nation la plus favorisée, que, de son côté, la délégation soviétique contestait.

Au commencement du mois de mai, je vous ai communiqué, au nom de la délégation soviétique, que, pour donner une nouvelle preuve de conciliation, la délégation soviétique renonce, aussi bien au tableau de progression qu'à la clause de report et qu'en même temps elle accepte, au bénéfice de la France, la clause de la nation la plus favorisée demandée par la délégation française.

Les modalités et la technique des paiements ayant été déjà fixées au cours des négociations précédentes par les experts des deux délégations et confirmées par ces dernières aux séances plénières précédentes, tous les éléments nécessaires pour un accord complet sur les dettes sont déjà acquis.

Il reste la question des crédits.

Dès le début encore, il a été établi d'un commun accord, aux séances plénières, une corrélation entre les deux problèmes et un parallélisme dans leur solution.

Je vous rappelle qu'à une des séances plénières, le rapporteur de la commission économique, M. Serruys, a exposé le point de vue français dans la question de l'organisation des crédits. Il restait à en établir le chiffre et les conditions. La demande de la délégation soviétique, de deux cent vingt millions de dollars de crédit, dont un tiers en espèces, octroyés pendant quatre ans, avec un délai de paiement allant jusqu'à dix ans, ayant été considérée comme incompatible avec les conditions du marché français et l'état actuel du crédit de l'Union soviétique en France, la délégation soviétique a pu obtenir

de son gouvernement l'autorisation de diminuer considérablement la somme et le délai et renoncer aux crédits en espèces.

J'ai eu l'honneur, après mon dernier voyage à Moscou, de vous communiquer de vive voix, comme d'ailleurs aussi au ministère des Affaires Étrangères, notre nouveau projet des crédits, que, vous trouverez exposé dans la proposition sur les dettes et les crédits, ci-joints.

La délégation soviétique est convaincue que la délégation française appréciera le pas considérable qui est fait par le gouvernement des Soviets, pour arriver à une solution de ce problème, d'autant, plus que la délégation soviétique se déclare prête à examiner avec la délégation française les garanties réelles qui doivent assurer les nouveaux créanciers contre tous risques éventuels.

D'ailleurs, la délégation soviétique a toujours abordé la question des crédits du point de vue des intérêts réciproques des deux pays. L'idée qui était à la base des suggestions de la délégation soviétique, dans la question des crédits, tend à établir sur des assises solides les relations économiques entre les deux pays en leur donnant une orientation qui serait profitable aussi bien au commerce et à l'industrie française qu'à l'économie nationale soviétique.

La France, surtout après la guerre, est devenue un pays industriel. La capacité de production de son industrie dépasse de beaucoup ses besoins nationaux ; et la conquête de nouveaux marchés extérieurs devient ainsi, pour elle, la condition de son développement ultérieur. La conquête de ces marchés, surtout avec la stabilisation actuelle du franc, se heurte de plus en plus à de grandes difficultés, cette stabilisation mettant tous les pays producteurs dans les mêmes conditions de concurrence. En offrant donc à l'industrie française une partie du marché russe pour une longue période d'années, nous croyons répondre aux préoccupations de l'économie française.

Déjà actuellement, malgré les énormes difficultés auxquelles se heurte le commerce entre les deux pays, en l'absence d'un traité de commerce, les échanges économiques entre les deux pays sont en progression constante.

Les exportations françaises en Russie, d'après les chiffres officiels fournis par le commissariat du peuple au commerce extérieur, ont été de 7.800.000 roubles-or pendant les neuf premiers mois de 1924-1925 et sont montées à 20.400.000 roubles-or pendant 1925-1926 (douze mois) et à 20.000.000 de roubles-or pendant les dix premiers mois de 1926-1927.

D'autre part, les importations russes en France, pour les mêmes périodes, ont été de 26.000.000 de roubles-or, de 78.000.000 de roubles-or et de 81.000.000 de roubles-or. Dans ces chiffres, l'importation des produits du naphte est montée successivement de 9.500.000 roubles-or à 17.000.000 de roubles-or et à 20.000.000 de roubles-or.

Ces chiffres, en dehors de leur valeur intrinsèque, acquièrent une importance toute particulière en rapport avec la question des garanties réelles pour les futurs crédits.

Après l'octroi de ces crédits, l'exportation française en Russie prendra un essor considérable ; on peut, prévoir que déjà, depuis la première année, l'exportation française en Russie atteindra la somme de 60 à 70 millions de roubles-or.

Pour donner une nouvelle preuve de sa volonté d'aboutir à un accord prompt et définitif, sur la question des dettes et des crédits, le gouvernement des Soviets nous autorise à faire encore un pas en avant.

Considérant, d'après les suggestions faites au cours des conversations privées, que la délégation française aurait pu soutenir devant son gouvernement une demande de crédits qui ne dépasserait pas 60 millions de dollars, accordés par tranches de 12 millions de dollars pendant cinq ans, pour une

période de cinq années, et que le désaccord sur la question des crédits se réduit ainsi seulement à une divergence de vues sur les chiffres, le gouvernement des Soviets se déclare prêt à verser, dans une banque en France, dans l'espace de six mois à dater d'aujourd'hui, la somme de 30 millions de francs-or à litre de provision pour le premier paiement semestriel aux porteurs des dettes d'avant guerre. Cette somme serait payée immédiatement après la ratification par les deux gouvernements des accords sur les dettes d'avant guerre et sur les crédits.

La délégation française se rendra sans doute compte de l'effort considérable que constitue, pour les finances de l'Union soviétique, le versement annuel, en devises-or, de 60 millions de francs que le gouvernement des Soviets prend sur lui, une fois l'accord réalisé.

Il est connu que, déjà, avant la guerre, la balance de paiement de la Russie était déficitaire et le solde négatif n'était compensé que par les emprunts successifs faits à l'étranger et par l'afflux des capitaux étrangers dans le pays.

Les bouleversements produits par la guerre et par la révolution, la diminution du commerce extérieur, malgré le relèvement économique du pays, rendent cette tâche encore plus difficile et demandent de notre part des sacrifices considérables.

En prenant sur nous ces lourdes obligations, nous donnons ainsi une preuve réelle et incontestable de l'intérêt que nous portons aux nombreux possesseurs de titres russes en France, recrutés surtout parmi les petits épargnants, et au maintien des bonnes relations politiques entre les deux pays.

En même temps, nous croyons que le règlement de ces deux premiers points du programme de la conférence nous permettra de poursuivre dans les conditions les plus favorables l'examen des autres problèmes inscrits à ce même programme.

### **Propositions de la délégation soviétique :**

**I. Dettes.** – La délégation soviétique propose d'incorporer dans l'accord qui sera conclu, entre les deux délégations, sur la question des dettes d'avant guerre et des crédits, les points suivants :

1. Le gouvernement de l'Union soviétique accepte de verser à titre de sa quote-part pour le règlement, des emprunts d'avant guerre émis ou garantis par les anciens gouvernements russes et cotés en France :

41 annuités de soixante millions de francs – or chacune représentant le nombre moyen des annuités fixées dans le tableau d'amortissement et prévues par les contrats d'émission ;

- 10 annuités de soixante millions de francs-or chacune à titre de l'arriéré et représentant la compensation des versements non effectués depuis l'interruption du service de la dette ;
- 10 annuités de soixante millions de francs-or chacune à titre de bonification supplémentaire.

2. Le présent accord sera révisé au cas où le gouvernement de l'Union soviétique accorderait, – toutes les autres conditions étant égales, – à des ressortissants d'autres États créanciers à titre d'emprunts d'avant-guerre ou garantis par les anciens gouvernements russes, un traitement plus favorable que celui accordé aux créanciers français. Dans ce cas, le présent accord devra être amendé de façon à accorder aux ressortissants français un traitement en tous points identique.

3. a) Les annuités visées au paragraphe 1 seront versées à la caisse commune des emprunts russes, qui sera constituée à Paris d'accord entre le gouvernement français et le gouvernement de l'Union soviétique.

- b) Cet organisme effectuera la répartition des annuités prévues au paragraphe I.
- c) Les titres admis au paiement donneront droit à la délivrance de nouveaux coupons par la caisse commune.
- cl) Seront exclus du bénéfice du présent accord :
- 1° Les titres actuellement possédés par des ressortissants non français ;
  - 2° Les titres non cotés en France.
- e) Sera l'objet d'un examen spécial la participation au bénéfice du présent accord des deux catégories suivantes :
- 1° Les titres introduits en France et ayant fait l'objet de vente d'étrangers à Français postérieurement au x. x. x. (mesures à prendre à l'effet d'assurer l'observance de cette disposition) ;
  - 2° Les titres cotés en Allemagne que des ressortissants français, ayant acquis la nationalité française par application du traité de Versailles, possédaient avant le 11 novembre 1918.
- f) En cas contentieux, une commission mixte constituée près de la caisse commune déterminera les titres admis au bénéfice du présent accord.

**II. Crédits.** – Il serait fait en France une ouverture de crédits industriels et commerciaux destinés au développements des relations économiques entre la France et l'Union soviétique dans les conditions suivantes :

- 1° Le chiffre total de ces crédits est fixé à cent vingt millions de dollars ;
- 2° Ces crédits doivent être accordés par tranches annuelles de vingt millions de dollars et cela pendant une durée de six années ;
- 3° Ils sont exclusivement destinés à des commandes passées à l'industrie française ou à des achats faits aux maisons françaises, entre autres de produits coloniaux, dans la proportion de deux tiers pour les commandes et d'un tiers pour les achats ;
- 4° Ces crédits sont destinés uniquement à des buts productifs, c'est-à-dire : outillage pour l'industrie, l'agriculture, les transports et l'économie municipale en Union soviétique ;
- 5° L'amortissement de chaque tranche de ces crédits se fera après six ans écoulés, mais le versement des intérêts commencera à dater de la première année de l'octroi des crédits ;
- 6° La délégation soviétique est prête à examiner avec la délégation française les garanties réelles qui doivent assurer le paiement régulier des intérêts et du principal de ces crédits.

**III.** L'accord sur les dettes n'entrera en vigueur qu'après la conclusion d'un accord sur les crédits sus-indiqués.

**IV.** Le gouvernement de l'Union soviétique s'engage à déposer à titre de provision, dans un délai de six mois à dater de ce jour, dans une banque en France, la somme de trente millions de francs-or représentant la moitié de la première annuité destinée au paiement des porteurs d'emprunts d'avant-guerre. Cette somme sera répartie entre les porteurs des emprunts sus-indiqués immédiatement après la ratification, par les deux gouvernements, des accords sur les dettes et les crédits.